

Chiens traînés : la garde à vue du maître prolongée

CHARLEVILLE-MÉZIÈRES Le propriétaire des animaux, d'abord laissé libre, a été placé en garde à vue dès dimanche, à la demande du parquet. Une garde à vue prolongée hier soir.



Nino, à gauche, est blessé mais hors de danger. Quant à Daisy, elle risque encore l'euthanasie à cause d'un œdème cérébral et souffre d'autres blessures.

LES FAITS

- **Samedi, vers 17 h 30**, un propriétaire a traîné ses deux chiens sur plus de 700 mètres, leur causant de graves blessures, avant d'être stoppé par des passants dans le quartier de Mohon.
- **D'abord laissé libre**, cet homme d'une soixantaine d'années a été placé en garde à vue à la demande du procureur.
- **L'association qui a récupéré** la garde des deux bêtes s'est insurgée du « laxisme » des policiers intervenus. La police n'a pas souhaité faire de commentaire.
- **L'un des deux chiens** est toujours en danger de mort.

LYLIAN CASIER

S'il a d'abord été prié de rentrer chez lui et d'emmener ses chiens chez le vétérinaire par la police nationale, le propriétaire des deux canidés blessés semble désormais loin d'en avoir fini avec la justice. Retenu depuis dimanche midi dans les locaux du commissariat de Charleville-Mézières à la demande du parquet, cet homme âgé d'une soixantaine d'années, qui habite Mohon, a vu sa garde à vue prolongée.

« Ses explications sont, à ce stade, incompatibles avec la réalité. On attend encore une analyse vétérinaire pour savoir quelle est la gravité des blessures des deux chiens et s'ils ont fait l'objet de mauvais traitements antérieurs à ce grave incident », confiait Laurent De Caigny, procureur de la République, lundi soir. L'homme encourt jusqu'à deux ans d'emprisonnement et une interdiction temporaire ou définitive de posséder des animaux pour actes de cruauté.

“Les explications du maître sont, à ce stade, incompatibles avec la réalité”

Laurent de Caigny, procureur de la République

Cette garde à vue est un revirement dans cette affaire. Dimanche, l'absence d'interpellation du maître au moment des faits avait ému une partie de l'opinion sur les réseaux sociaux, mais aussi les associations, dont l'Action de protection animale (APA). C'est cette dernière qui a pris en charge les chiens dimanche soir pour les déposer dans un hôpital vétérinaire du Val-d'Oise, et qui a longuement fait part de sa colère à

L'union-L'Ardennais, dans un communiqué. « L'APA intervient tous les jours aux côtés de la police et de la gendarmerie et n'a jamais été témoin de telles carences, fulmine Anne-Claire Chauvancy, la présidente de l'association. Heureusement qu'il y a eu du bruit autour de cette affaire, car la hiérarchie ne semblait pas avisée », poursuit-elle, interloquée. De son côté, la Lisa, association locale de protection animale, fait part, plus sobrement, de son étonnement. « Comme tous les témoins de la scène, comme l'APA, nous n'avons pas compris pourquoi il est reparti libre. Alors qu'en général, on se comprend très bien avec la police », s'interroge Sabrina, la présidente. De son côté, le procureur, qui a pris connaissance de l'affaire dimanche matin, estime que l'équipage qui est intervenu « a eu une appréciation inexacte de la situation ». Et que « la hiérarchie n'a pas été en mesure de corriger le tir ». La police carolo ne souhaite pas faire de commentaire sur ces déclarations, mais assure cependant « qu'elle va gérer la situation en interne ». Hier soir, Daisy, la petite fox-terrier, était toujours en danger de mort et souffrait notamment d'un œdème cérébral. Quant à Nino, il est sauvé. ■